**Zeitschrift:** Revue économique franco-suisse

Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France

**Band:** 37 (1957)

Heft: 2

**Anhang:** [Notre supplément bleu]

Autor: Chambre de commerce suisse en France

### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. <u>Voir Informations légales.</u>

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

**Download PDF:** 29.03.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

### La Suisse et la zone de libre échange

Le 12 février 1957, à Paris, devant le Conseil des Ministres de l'O. E. C. E., M. Max Petitpierre, Chef du Département politique fédéral, prononçait une importante déclaration, qui lui permettait de définir

avec netteté la position de la Suisse envers la zone de libre échange.

Nous sommes particulièrement reconnaissants à M. Petitpierre d'avoir bien voulu nous autoriser à reproduire ci-dessous l'essentiel de cette déclaration. Elle répond aux nombreuses questions qui nous ont été posées ces dernières semaines quant à l'attitude de la Suisse face à l'intégration économique de l'Europe. Elle fortifiera la pensée de tous ceux qui, avec nous, associent« construction de l'Europe» et« politique économique libérale ».

I

L'institution d'un marché commun par six pays faisant partie de l'O. E. C. E. crée des problèmes pour cette organisation et pour chacun des pays membres. Mais le gouvernement suisse est aussi convaincu que ce marché commun, indépendamment des buts politiques qu'il poursuit, peut présenter de grands avantages pour l'O. E. C. E., pour autant que les pays membres restent conscients des difficultés à surmonter et recherchent des solutions raisonnables, tenant compte des réalités économiques actuelles.

La création d'une zone de libre échange peut, semble-t-il, permettre une progression commune vers un régime de liberté des échanges intra-européens. Le gouvernement suisse prend donc une attitude positive à l'égard de ce projet. Il est d'avis que les négociations doivent être engagées assez tôt pour que la zone de libre échange puisse commencer à fonctionner en même temps que le marché commun, pour éviter une période intermédiaire de flottement dans les relations entre les pays du marché commun et les autres pays membres de l'O. E. C. E. Les experts chargés de ces négociations devront pouvoir présenter

des propositions concrètes sur lesquelles les pays seront appelés à se prononcer.

La création d'une zone de libre échange aura nécessairement des répercussions considérables sur les diverses économies nationales ; elle impliquera pour celles-ci des sacrifices certains. Il importe donc que dans l'accord, après un examen très attentif des problèmes fondamentaux, figurent à la fois des principes généraux clairs et des normes suffisamment spécifiques et rigoureuses pour ne laisser subsister aucun doute sur les devoirs des pays membres. En renvoyant à plus tard la solution de certains problèmes délicats ou en laissant subsister quelque doute sur les devoirs des pays membres, l'exécution du programme de la zone risquerait de se heurter à des obstacles insurmontables et le renforcement économique de l'Europe pourrait en être compromis pour longtemps.

II

Comme le souligne le rapport du groupe de travail, la zone de libre échange doit contribuer au développement du commerce sur une base mondiale. L'Europe est trop dépendante, à la fois de ses sources externes de matières premières et des marchés extérieurs, pour que les pays membres de l'O. E. C. E. puissent se permettre des discriminations entre les pays tiers. Le gouvernement suisse, qui a toujours pratiqué une politique libérale envers tous ses partenaires, entend la poursuivre et n'acceptera aucune obligation limitant ses possibilités de négociations avec les pays tiers. Dans le même ordre d'idées, il estime désirable que tous les pays membres de l'O. E. C. E. puissent, s'ils le désirent, participer dès le début

à la zone de libre échange.

La solution des problèmes que poseront l'établissement progressif et le fonctionnement de la zone nécessitera plus que jamais l'unité et la convergence des efforts. L'objet de la coopération entre pays membres sera en premier lieu de réaliser l'équilibre économique interne et de la balance des paiements. L'expérience de l'O. E. C. E. montre en effet que c'est là une condition essentielle au bon fonctionnement des mécanismes multilatéraux. Pour éviter un déséquilibre qui conduirait à l'invocation des clauses de sauvegarde, les pays membres ont l'obligation impérieuse d'éliminer les clauses de perturbation du fonctionnement de la zone de libre échange qui découlent de leur propre politique économique et financière. Ils n'en trouveront pas moins, auprès de leurs partenaires, aide et compréhension. Mais le gouvernement suisse n'estime pas indispensable d'instituer, à priori, dans la zone de libre échange, des obligations précises concernant la politique économique, financière, fiscale et sociale des pays membres. Si la nécessité de réaliser une certaine harmonisation de ces politiques devait apparaître plus tard, au cours notamment de la phase de transition, il appartiendrait alors à l'O. E. C. E. ou, en matière de transports, à la Conférence européenne des Ministres des transports, d'étudier les problèmes concrets qui se poseraient et de rechercher les solutions appropriées.

Enfin, le gouvernement suisse a noté avec satisfaction l'intention des Six de faciliter l'établissement d'une zone de libre échange, en évitant de prendre entre eux des décisions qui préjugeraient le résultat des négociations au sein de l'O. E. C. E., car il est important de réserver à cet effet, par des dispositions

appropriées, des possibilités de discussions et d'accords dans le cadre de cet organisme.



# LA VIE ÉCONOMIQUE

### FRANCE

LE FAIT
DU MOIS

a fini par triompher et les Territoires d'Outre-Mer participeront

(Coinont de trois avantages essen-Les T. O. M. et le Marché Commun. — La thèse française tiels. Les investissements nécessaires à leur développement seront accrus, grâce à la contribution des cinq autres pays participant au Marché Commun. Ils pourront recevoir dans de meilleures conditions les produits industriels européens. De nouveaux débouchés s'ouvriront en Europe pour leurs propres produits. Le fonds commun d'investissement économique et social recevra en cinq ans 581,25 millions de dollars, dont 511,25 millions sont destinés aux territoires d'Outre-Mer dépendant de la France. En ce qui concerne les échanges, des dispositions relatives au désarmement tarifaire et contingentaire sont seules prévues par le traité de Marché Commun les contingents seront doublés en cinq ans. Le tarif extérieur sera unifié progressivement pour aboutir au terme des trois étapes prévues par le traité, à un tarif commun pour tous les produits des territoires d'Outre-Mer. Ce tarif sera à peu près la moyenne des tarifs des six pays. Du point de vue économique, le traité met sur le même plan l'Algérie, le Maroc, la Tunisie et les territoires d'Outre-Mer. Il pourrait s'adapter à toutes les modifications qui interviendraient éventuellement dans le statut politique de ces territoires. La liberté de la circulation de la main-d'œuvre et des capitaux des territoires d'Outre-Mer est prévue selon les mêmes principes que dans les six pays du Marché Commun.

EXTÉRIEUR

Les résultats de janvier. — Les résultats du commerce extérieur en janvier dernier, comparés à ceux de décembre 1956, font ressortir pour les exportations un total de 158,4 milliards dont 99 vers l'étranger et 59,4 vers les pays d'Outre-Mer, contre, respectivement, 136,9, 93,8 et 43,1 en décembre, et pour les importations : un total de 207 milliards dont 160 en provenance de l'étranger et 46,5 des pays d'Outre-Mer, contre respectivement 170 milliards, 131,1 milliards et 38,7 milliards en décembre 1956. On constate à la fois une progression des exportations de 5,2 milliards vers l'étranger et de 16,3 milliards vers les pays d'Outre-Mer ainsi qu'une augmentation plus considérable encore des importations : +29,2 milliards venant de l'étranger et +7,8 des pays d'Outre-mer.

ECONOMIE

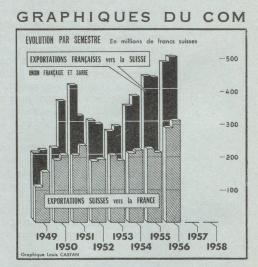
Les mesures d'austérité financière. — Un programme de 250 milliards d'économies « définitives » sur les dépenses votées pour 1957 (environ 4.500 milliards) a été soumis au Conseil des ministres par M. Paul Ramadier, ministre des Affaires économiques et financières. Les compressions se répartissent

### COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier	chiffre			Chiffre de précéd	
Cours Napoléon						
Ind. valeurs métropolitaines					101011	72,23
(1949 = 100)	15 fév.	404	Il janv.	377	17 fév.	342
Ind. prod. ind. (1938 = 100). Ind. sal. hor. ouv. mét. rég.		194	novembre	198	décembre	179
paris. (1949 = 100)		225	octobre	223	novembre	206
= 100)		144,9	décembre	144,3	janvier	138,9
$(1949 = 100) \dots \dots$		148,5	décembre	148.1	janvier	146.8
Transports commerc. (mio. t.).	novembre	18.8	octobre	19	novembre	
Voyageurs (millions)			octobre	44.9	novembre	
Ind. vol. import. (1938= 100)			octobre	185	novembre	
Ind.vol. export. (1938= 100) Solde mensuelle à l'U. E. P.	novembre		octobre	220	novembre	227
(mio. \$)		70,5	décembre	_39,0	janvier -	- 55,5

comme suit : 100 milliards sur les crédits militaires, ce qui pourrait entraîner une réduction des effectifs sous les drapeaux ainsi que des commandes de matériel à l'étranger; 100 milliards sur les dépenses civiles ordinaires; 50 milliards sur les investissements civils. Avant d'arrêter les détails du programme économique, M. Ramadier désirerait faire adopter par le gouvernement une décision sur le montant global des compressions jugées indispensables, et aussi sur l'ajournement de certains projets de grands travaux jugés trop onéreux pour l'État dans les circonstances

actuelles. Il s'agit, entre autres, du projet de percement du tunnel sous le Mont-Blanc (voir l'article de M. Vaucher, p. 41) et de l'achèvement du Canal du Nord. Sur les quelque 2.400 milliards de dépenses civiles ordinaires, 1.400 sont jugées incompressibles. Il s'agit des intérêts et du remboursement de la Dette publique (620 milliards) et des traitements desfonctionnaires, des pensionnés et des retraités (800 milliards).



Les réductions devront donc être opérées sur les quelque 1.000 milliards de subventions économiques et sociales.

Électricité de France. — Totalisant 67.851 millions, l'em- EMPRUNT prunt d'E. D. F. a produit 66 milliards environ d'argent frais (électricité de France). Les dirigeants des services financiers d'E. D. F. ont fait remarquer, au cours d'une conférence de presse, que 62 milliards ont été souscrits par le public, ce qui représente un pourcentage de 92 %, alors que pour l'emprunt comparable de 1954, l'apport du public n'avait été que de 72 %. Le pourcentage de souscription dans les bureaux de poste et les bureaux du trésor est de 17 % (contre 6 % lors du dernier emprunt). L'emprunt 1954, dont la durée de souscription était d'un mois, soit une semaine de plus que l'emprunt 1957 avait produit 25 milliards de francs.

Grande industrie d'exportation. — L'année 1956 se INDUSTRIE caractérisant par une expansion relative de l'industrie lainière LAINIERE et les carnets de commandes se trouvant à l'heure actuelle plus garnis qu'il y a un an à la même époque, on pense dans les milieux de la profession, que l'activité en 1957 se maintiendra au moins à son niveau amélioré. Pour l'ensemble de 1956, l'indice général de l'industrie lainière (base 100 en 1938), s'établit à 111 chiffre record d'après-guerre, contre 101 en 1955. Il est intéressant de constater que l'augmentation des ventes d'une année à l'autre (11 %) a été entièrement réalisée à l'étranger. L'industrie lainière arrive de cette façon au troisième rang des industries exportatrices françaises après les métaux communs et les produits minéraux et au premier rang des industries transformatrices.

# EN QUELQUES LIGNES



### SUISSE

LE FAIT DU MOIS

Commission mixte franco-suisse. — La Commission mixte prévue par l'accord commercial franco-suisse du 29 octobre 1955, qui s'était réunie à plusieurs reprises, vient de terminer ses travaux à Paris les ler et 2 mars.

Elle est tombée d'accord sur toutes les questions amenées en suspens.

COMMERCE EXTÉRIEUR

Résultats de 1956. - Les importations ont totalisé

### MERCE FRANCO-SUISSE



7.597 millions de francs, soit 1.195,8 millions de francs ou 18,7 % de plus qu'en 1955. De plus, le volume des entrées a dépassé, pour la première fois également, 13 millions de tonnes de sorte que le maximum enregistré en 1951, année du boom de Corée, est largement dépassé. Les exportations ont aussi atteint un résultat record avec 6.203,5 millions de francs, ce qui fait ressortir une augmentation de 581,3 millions de francs sur les exportations de 1955. En

octobre 1956, la valeur de nos ventes à l'étranger s'est élevée à 615,3 millions de francs ce qui représente le niveau le plus haut qui ait jamais été enregistré au cours d'un mois.

Le solde passif de la balance commerciale suisse s'est donc établi à 1.393,5 millions de francs, montant qui n'avait été surpassé qu'en 1947 et 1948, années de reconstitution des stocks.

FINANCES

Recettes fiscales de la Confédération. — En 1956, les recettes fiscales de la Confédération ont atteint 2. 196,7 millions de francs contre 1.841,5 millions de francs en 1955.

VOIES DE COMMUNICATION

Tunnel du Mont-Blanc. — Dans les milieux genevois, on a appris avec une grande satisfaction le vote positif intervenu au Parlement français, et à une majorité écrasante, en faveur du percement du tunnel du Mont-Blanc. Dans d'autres cantons, des voix se sont immédiatement élevées pour que l'on envisage sans tarder le percement de tunnels routiers soit à travers le Grand-Saint-Bernard, soit à travers les Alpes bernoises pour relier plus facilement la Suisse septentrionale au canton du Valais et, au delà, à la plaine du Pô. (Voir à ce sujet l'article de R. Vaucher, p. 41.)

O. E. C. E.

Intégration économique européenne. — Le Conseil de I'O. E. C. E. s'est réuni les 12 et 13 février à Paris en vue de l'ouverture de négociations destinées à préparer un projet d'accord permettant d'instituer une zone de libre-échange en Europe. La Suisse était représentée par MM. Petitpierre, Chef du

Département politique fédéral, et Hollenstein, Chef du Département de l'économie publique. M. Petitpierre a prononcé l'importante déclaration que nous reproduisons plus haut. Quant à M. Hollenstein, abordant la question de l'agriculture, il souligna qu'il était nécessaire de concilier le besoin de protection de l'agriculture d'un grand nombre d'États avec l'intérêt légitime des pays exportateurs de produits agricoles. Il rappela que le Gouvernement suisse s'est rallié au principe du statut spécial de l'agriculture et suggère que le Comité ministériel de l'alimentation et de l'agriculture soit appelé à donner son avis à ce sujet. Il souligna qu'en matière de droits de douane la méthode de réduction tarifaire devra être étudiée avec un soin tout particulier en raison de ses conséquences sur les économies des pays participants. Puis il examina l'important problème des clauses de sauvegarde. Plus encore que dans le cadre des obligations actuelles de l'O. E. C. E. la portée de ces clauses devra être limitée au sein de la zone de libre-échange. L'interdépendance des pays participants sera en fait considérablement accrue.

La Suisse et le G. A. T. T. — Le Conseil fédéral a approuvé POLITIQUE le 54e rapport concernant les mesures de défense économique envers l'étranger. Ce rapport étudie entre autres la possibilité d'une adhésion de la Suisse au G. A. T. T. Après de difficiles négociations, la délégation suisse a finalement réussi à faire admettre la situation tout à fait spéciale de l'agriculture suisse et la réserve formelle que la Suisse tenait à obtenir en ce qui concerne les restrictions quantitatives d'importation de produits agricoles. Pour l'accession de la Suisse au G. A. T. T., on n'a pas prévu la qualité de membre ordinaire mais seulement. tout d'abord, celle de pays associé. Cette qualité de pays associé sera limitée à deux ans à partir de la ratification par la Suisse du résultat des pourparlers tarifaires. Comme le souligne le rapport du Conseil fédéral, l'adhésion de la Suisse n'est toutefois pas encore un fait accompli et aucune obligation juridique n'existe encore pour notre pays. Par suite d'un geste, particulièrement bienveillant, la Suisse sera toutefois invitée à participer déjà activement aux travaux du G. A. T. T. lors de la première session de cette organisation, qui fera suite aux pourparlers tarifaires multilatéraux.

Comptes de chèques et virements postaux. - Au P. T. T. 31 décembre 1956, le nombre des titulaires des comptes de chèques postaux était de 264.780 contre 256.999 à fin décembre 1955. A la même date, les avoirs des titulaires des comptes de chèques postaux se montaient à 1.719,5 millions de francs contre 1.442,6 millions un an auparavant.

### COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier	chiffre		lu mois dent	Chiffre de précée	
Cours pièce or 20 fr. s Cours billet 100 fr. fr Ind. gén. actions Coeff. d'activité industrielle	19 fév. 1 décembre	,05 3/4	15 janv. 1	,03 6/8	fév. I	30,70 ,08 1/2 441
(100 = satisfaisant) Ind. prix de gros (1939 = 100) Ind. prix cons. fam. (1939 = 100) Ind. salaires hor, réels (1939	janvier	224,4	2e trim. décembre décembre	225,1	3º trim. janvier janvier	
= 100)		105,1	2e trim.	103,9	3º trim.	101,9
C. F. F. (mio. de t.) Voyageurs (millions) Ind. import. (1938 = 100). Ind. export. (1938 = 100). Solde mensuelle à l'U. E. P.	novembre novembre janvier	16,7	octobre décembre	18,4	novembre janvier	16,6
(mio. \$)	décembre -	-21,8	décembre	-16,9	janvier	-7,4

# STATISTIQUES FRANCO-SUISSES

102	(d'après les s	erce extérieur f tatistiques douanièr villions de francs fra	es françaises)	Commerce extérieur suisse (d'après les statistiques douanières suisses) (en milliers de francs suisses)			
	Importations	Exportations	Balance	Importations	Exportations	Balance	
Total 1955	1.247.716	1.161.180	- 86.536 - 7.211	6.401.186 533.432	5.622.204 468.517	- 778.982 - 64.915	
Janvier 1956	94.556 81.679 129.779 124.844 128.631 133.355 131.712 120.488 123.766 148.788 134.085	82.868 112.356 98.186 96.539 91.150 96.718 96.117 82.680 83.850 97.150 99.500 94.425	11.688 + 30.677 31.593 28.305 37.481 36.637 35.595 37.808 39.916 51.638 34.585 37.382	535.637 503.223 627.344 614.590 627.540 637.050 644.895 625.615 635.505 698.159 713.478 734.872	427.185 463.676 534.921 467.281 493.289 515.917 520.997 454.146 535.987 615.252 580.825 593.922	- 108.452 - 39.547 - 92.423 - 147.309 - 134.251 - 121.133 - 123.898 - 171.469 - 99.518 - 82.908 - 132.653 - 140.950	
Total 1956	1.514.167 126.181 162.422	1.100.862 91.738 101.207	- 413.305 - 34.443 - 61.215	7.596.967 633.080 740.469	6.203.459 516.955 488.075	- 1.393.508 - 116.125 - 252.394	

Commerce franco-suisse (d'après les statistiques douanières suisses)

France + Sarre			Outre-mer			Total		
(en milliers de fr. s.)			(en milliers de fr. s.)			(en milliers de fr. s.)		
Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française	Exporta- tions françaises	Exporta- tions suisses	Balance commer- ciale française
845.790	390.227	+ 455.563	29.940	50.654	- 20.714	875.731	440.881	+ 434.850
70.482	32.519	+ 37.963	2.495	4.221	- 1.726	72.978	36.740	+ 36.238
79.309	46.718	+ 32.591	1.596	5.085	- 3.488	80.906	51.803	+ 29.103
66.993	40.320	+ 26.673	1.336	3.238	- 1.902	68.329	43.558	+ 24.771
75.528	43.551	+ 31.977	1.760	3.726	- 1.966	77.288	47.277	+ 30.011
87.829	50.951	+ 36.879	2.595	4.535	- 1.940	90.424	55.486	+ 34.938
85.392	47.282	+ 38.110	2.945	5.251	- 2.306	88.337	52.533	+ 35.804
90.018	54.436	+ 35.582	3.205	6.679	- 3.474	93.224	61.116	+ 32.108
949.994	549.279	+ 400.716	30.458	52.748	- 22.290	980.453	602.027	+ 378.426
79.166	45.773	+ 33.393	2.538	4.396	- 1.858	81.704	50.169	+ 31.535
89.823	41.969	+ 47.854	3.997	4.222	- 225	93.820	46.192	+ 47.629
	Exportations françaises  845.790 70.482 79.309 66.993 75.528 87.829 85.392 90.018 949.994 79.166	(en milliers de fi  Exportations françaises suisses  845.790 390.227 70.482 32.519 79.309 46.718 66.993 40.320 75.528 43.551 87.829 50.951 87.829 50.951 85.392 47.282 90.018 54.436 949.994 549.279 79.166 45.773	(en milliers de fr. s.)  Exportations suisses  845.790 390.227 70.482 32.519 46.793 46.718 46.993 40.320 75.528 43.551 75.528 43.551 78.829 79.309 47.282 85.392 47.282 90.018 54.436 90.018 54.436 91.5582 949.994 79.166 45.773 93.393	Exportations françaises         Exportations suisses         Balance commerciale française         Exportations françaises           845.790         390.227         + 455.563         29.940           70.482         32.519         + 37.963         2.495           79.309         46.718         + 32.591         1.596           66.993         40.320         + 26.673         1.336           75.528         43.551         + 31.977         1.760           87.829         50.951         + 36.879         2.595           85.392         47.282         + 38.110         2.945           90.018         54.436         + 35.582         3.205           949.994         549.279         + 400.716         30.458           79.166         45.773         + 33.393         2.538	Exportations françaises         Exportations suisses         Balance commerciale française         Exportations françaises         Exportations françaises         Exportations françaises         Exportations suisses           845.790         390.227         + 455.563         29.940         50.654           79.309         46.718         + 32.591         1.596         5.085           66.993         40.320         + 26.673         1.336         3.238           75.528         43.551         + 31.977         1.760         3.726           87.829         50.951         + 36.879         2.595         4.535           85.392         47.282         + 38.110         2.945         5.251           90.018         54.436         + 35.582         3.205         6.679           949.994         549.279         + 400.716         30.458         52.748           79.166         45.773         + 33.393         2.538         4.396	Exportations françaises         Exportations suisses         Balance commerciale française         Exportations suisses         Exportations françaises         Exportations françaises         Exportations suisses         Exportations françaises         Exportations suisses         Balance commerciale française           845.790         390.227         + 455.563         29.940         50.654         - 20.714           79.309         46.718         + 32.591         1.596         5.085         - 3.488           66.993         40.320         + 26.673         1.336         3.238         - 1.906           75.528         43.551         + 31.977         1.760         3.726         - 1.966           87.829         50.951         + 36.879         2.595         4.535         - 1.940           85.392         47.282         + 38.110         2.945         5.251         - 2.306           90.018         54.436         + 35.582         3.205         6.679         - 3.474           949.994         549.279         + 400.716         30.458         52.748         - 22.290           79.166         45.773         + 33.393         2.538         4.396         - 1.858	Exportations françaises         Exportations suisses         Balance commerciale française         Exportations françaises         Exportations suisses         Exportations françaises         Exportations f	Exportations françaises         Exportations suisses         Exportations françaises         Exportations fran

## CALENDRIER DES FOIRES ET EXPOSITIONS

Paris	28 février au 24 mars	Salon des arts ménagers.
Paris	5 au 10 mars	Salon international de la machine agricole.
Paris	9 au 18 mars	Salon commercial et professionnel des ateliers d'art.
Genève	14 au 24 mars	Salon international de l'automobile.
Toulouse	19 au 24 mars	Salon international de la production agricole et de l'équipement rural
Paris	29 mars au 2 avril	Salon national des fabricants de pièces détachées, tubes électroniques accessoires et appareils de mesure radioélectrique.
Paris	29 mars au 7 avril	Salon «Nature et Santé».
Marseille	4 au 15 avril	Salon du confort et de l'équipement ménager.
Nice	6 au 15 avril	Salon de l'automobile, motos et accessoires.
Paris	10 au 18 avril	Salon de l'équipement scolaire.
Paris	au   7 avril	Semaine odontologique internationale.
Paris	26 avril au 12 mai	Salon du plein air.
Lyon	27 avril au 6 mai	Foire internationale.
Bâle	27 avril au 7 mai	Foire suisse d'échantillons.
Lille	4 au 19 mai	Foire internationale.
Zürich	17 au 26 mai	Exposition suisse des produits importés.
Paris	24 mai au 2 juin	Salon international de l'aéronautique.
Paris	25 mai au 10 juin	Foire de Paris.
Metz	ler au 9 juin	Salon du confort ménager et des loisirs.
Lausanne	ler au 16 juin	Exposition internationale des industries graphiques.
Bordeaux	16 Juin au ler juillet	Foire internationale.
Zürich	fin août	Exposition suisse de la radio et de la télévision.
Lausanne	7 au 22 septembre	Comptoir suisse.